

INFO BUDGET 2009



Allocution du maire sur les prévisions budgétaires 2009

Nous voilà déjà au quatrième budget de notre administration. Un nombre impressionnant de projets a été réalisé au cours des trois dernières années et plus particulièrement en 2008. J'ai d'ailleurs souligné les principales réalisations 2008 dans mon rapport sur la situation financière publié dans l'*Info municipale* du 10 décembre dernier.

Soulignons, tout de même, la fin des travaux de mise aux normes du réseau d'aqueduc et l'entrée en fonction de la nouvelle usine de traitement de l'eau potable, le tout réalisé avec une subvention de 650 000 \$. Il y a eu aussi des travaux de pavage principalement des chemins du Moulin et du Lac-Labelle ainsi qu'une partie des rues Nantel et Alarie. Ces travaux ont été financés notamment avec la taxe d'accise dont le gouvernement a enfin libéré les fonds. En outre, la planification et le renouvellement de la flotte de véhicules ont été réalisés en 2008 pour accroître la productivité et réduire la fluctuation des impacts financiers pour les contribuables.

Nous souhaitons que 2009 soit une année de consolidation des projets en cours et de planification d'autres projets à réaliser à partir de 2010 notamment avec le nouveau programme de la taxe d'accise. Ainsi le conseil poursuivra, la mise en place du plan de diversification économique et le plan d'action du Village-Relais. La protection de l'environnement, des berges et des lacs demeurant une priorité pour notre conseil, des interventions et argents sont déjà prévus pour 2009.

Nouveau rôle d'évaluation

2009 est aussi une année de dépôt d'un nouveau rôle d'évaluation triennal. Ce rôle a été constitué à partir de la valeur marchande des immeubles en juillet 2007. Ce rôle comporte une hausse globale de 57 % d'augmentation de la valeur des propriétés et les propriétés en bordure de lac continuent d'avoir la cote. Par contre, si en 2006 un clivage important avait lieu entre les hausses des propriétés en bordure des lacs, par rapport à celles des propriétés au village, il n'en n'est rien pour le rôle 2009.

Ainsi dans le secteur villageois, les propriétés dont la hausse avait été plus limitée en 2006 voit leur valeur 2009 monter de façon significative, dans certains cas, de plus de 100 %. Dans les secteurs de villégiature, la valeur des terrains n'a pas connu de hausse marquée mais la valeur des bâtisses a été revue à la hausse. Ainsi, selon les secteurs, les hausses varient de 20 % à plus de 100 %. Je reviendrai plus loin sur l'impact de ce budget sur le compte de taxes 2009.

Je vous présente donc le budget 2009 en fonction des différents services.

AQUEDUC

En raison strictement des travaux de mise aux normes du réseau d'aqueduc, les coûts reliés à ce service d'aqueduc se trouvent majorés, tant au niveau du fonctionnement que du financement. Au niveau du fonctionnement, une augmentation de 12 000 \$ a été autorisée pour tenir compte des coûts supplémentaires en électricité de la nouvelle usine et pour des analyses sur la qualité de l'eau. Les coûts de ce budget comprennent, par ailleurs, une contribution de ce service au fonds réservé pour le renouvellement de la flotte de véhicules représentant une proportion d'utilisation des véhicules à l'entretien de l'aqueduc. Pour le contribuable, il s'agira d'une hausse de 10 \$ de la taxe d'entretien, portant celle-ci à 153 \$ pour un logement.



Au niveau du financement, c'est l'emprunt de la deuxième et dernière tranche du règlement 2005-106 sur la mise aux normes du réseau d'aqueduc qui explique la hausse des taux, et ce, pour assurer le remboursement annuel en capital et intérêt dudit emprunt. Il en coûtera environ 28 \$ de plus pour un propriétaire d'une maison unifamiliale de 140 000 \$ en secteur desservi. En secteur non desservi, une hausse modeste approximative de 2 \$ sera imposée pour une propriété de même valeur, à titre de contribution pour le service d'aqueduc des bâtiments publics.

ÉGOUT

Pour ce service, la hausse a été limitée à 2,5 % pour couvrir l'augmentation du coût de la vie. Ainsi, pour un logement, il en coûtera 123 \$, soit 3 \$ de plus qu'en 2008. Pour ce service aussi, le budget comprend une contribution au fonds réservé pour le renouvellement de la flotte de véhicules représentant une proportion d'utilisation des véhicules à l'entretien de l'égout.

Par contre, une baisse presque équivalente au niveau des remboursements annuels du règlement 115 et de notre dette à la Société Québécoise d'assainissement des eaux, permettra au propriétaire d'une maison unifamiliale de 140 000 \$ de s'en tirer sans véritable impact, pour ce service, sur son compte de taxe.

En outre, le service d'égout a généré un surplus durant les dernières années, maintenant en « surplus réservé pour l'égout », un excédent d'environ 39 000 \$, ce qui nous permet d'envisager la vidange éventuelle des étangs aérés sans encourir d'impact financier pour le contribuable.

MATIÈRES RÉSIDUELLES

Au niveau de ce service qui comprend la collecte et la disposition des résidus domestiques, tout aussi bien que la collecte et la disposition des matières recyclables, une légère hausse de 3 \$ la porte est rendue nécessaire pour assurer ce service et notamment le paiement de la quote-part à la MRC des Laurentides. La hausse est exclusivement due aux fluctuations de prix des carburants pour les différentes collectes.

SÛRETÉ DU QUÉBEC

La facture de la Sûreté du Québec sera, pour 2009, de 314 889 \$. Répartie sur l'évaluation de l'ensemble des contribuables, le taux est fixé à 0,09275 \$ du 100 \$ d'évaluation. À noter que le conseil des maires de la MRC des Laurentides se penchera en début de l'année 2009 sur l'embauche de 6 policiers par la Sûreté du Québec pour le territoire de ladite MRC. La nouvelle répartition des effectifs prévoirait que deux policiers soient affectés spécifiquement au secteur nord. Ce qu'il y a de particulièrement intéressant pour Labelle, c'est qu'un poste satellite serait installé chez nous et permettra ainsi une meilleure couverture de notre municipalité. J'ai déjà fait signifier mon appui à ce projet.

TAXE SPÉCIALE (service de la dette sur la valeur foncière à l'ensemble)

Cette taxe, établie à 0,02 \$ du 100 \$ d'évaluation est établie pour le remboursement annuel de 67 880 \$ relatif à quatre règlements comprenant le pavage de la rue du Collège (règl. 66.2), des travaux au village et à la caserne (règl. 93-138) ainsi que les achats des camions incendie et benne en 2003 (règl. 2003-78 et 2003-79). Un montant de 10 000 \$ sert au remboursement du fonds de roulement pour le pavage d'une partie du chemin du Lac-Labelle en 2005.

Par ailleurs, on retrouvera au service de la dette, les remboursements annuels des autres emprunts contractés par la Municipalité. Ainsi, tous les règlements d'emprunt de secteurs s'y retrouvent. Au niveau des dépenses de remboursement d'emprunt, se retrouvent à ces postes, les versements relatifs aux emprunts pour les véhicules tel que planifiés par le fonds de renouvellement des véhicules et qui sont généralement financés à l'intérieur même du budget général grâce à des économies réalisées au service de la voirie.

FONDS GÉNÉRAL (DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT)

À noter que le budget a été haussé, généralement, de 2,5 % pour compenser pour le coût de la vie. De plus, des ajustements ont été apportés principalement en raison de dépenses supplémentaires de carburant et du renouvellement du contrat de déneigement pour le secteur du lac Labelle ainsi que pour l'achat d'abrasif.

Nous retrouverons donc la hausse de 2,5 % au niveau de la main d'œuvre pour l'ensemble des services, et ce, aussi bien pour les employés cols bleus, cols blancs et pompiers de même que pour le personnel cadre. Pour ce qui est du conseil municipal, la hausse du coût de la vie s'appliquera de même qu'un ajustement de 3 000 \$ pour le maire et de 1 000 \$ pour chacun des conseillers (rémunération et allocation de dépenses comprise), et ce, en vertu du règlement numéro 2008-155 adopté le 21 janvier 2008.

Au niveau du fonds général, le taux de base de la taxe foncière établi à 0,9261 \$ du 100 \$ d'évaluation en 2008 passera à 0,6614 \$ en 2009.

Administration

Pour ce service, outre l'ajustement de la main d'œuvre, nous retrouverons une majoration de 17 000 \$ pour assurer la tenue des élections municipales du 1^{er} novembre 2009. Nous avons dû aussi tenir compte de la hausse de la quote-part de la MRC des Laurentides, notamment pour les services de l'administration et de l'évaluation. En outre, nous avons prévu une réserve pour des remboursements de taxes, suite à des contestations éventuelles d'évaluations municipales par des contribuables, et ce, suivant le dépôt du nouveau rôle triennal. Par ailleurs, toute personne intéressée peut contester, avant le 1^{er} mai 2009, la valeur inscrite en regard d'une propriété. Pour plus d'information quant à la procédure, je vous invite à communiquer avec le service de la taxation de la Municipalité.

Sécurité publique

Globalement, le budget de ce service est réduit en raison d'un moins grand besoin de formation, puisque presque tous les pompiers ont maintenant reçu la formation de « pompier 1 », ce qui a permis de réduire le budget alloué en formation pour 2009.

Voirie municipale

La principale hausse de ce budget provient des coûts de déneigement. Le contrat de déneigement du grand secteur du lac Labelle est venu à échéance l'hiver dernier. Il a été renouvelé à partir de la saison 2008-2009 à un coût supérieur d'environ 65 000 \$ par année. De plus, un ajustement des coûts d'abrasifs a été nécessaire. Par ailleurs, des argents sont prévus pour des travaux d'émondage le long de certains chemins pour assurer une circulation plus sécuritaire, été comme hiver. Je souligne que des économies sont prévues au budget au niveau de l'entretien et de la location des véhicules et équipement en raison du renouvellement de la flotte de véhicules réalisé en 2008.

Par ailleurs, un « fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques » a été créé et sera financé par un droit payable par l'exploitant de carrières et sablières calculé en fonction de la quantité de substance qui transite à partir de son site. La création obligatoire de ce fonds générera, à partir de 2009, des argents nouveaux pour l'entretien des chemins.

Aménagement, urbanisme et tourisme

Nous retrouverons dans ce service, pour 2009, des argents pour la réalisation d'un plan d'intégration architecturale en vue du contournement de la 117 et pour d'autres interventions en lien avec notre plan de diversification économique. Au niveau de la protection de l'environnement, un budget est prévu pour l'application des règlements sur la protection des rives, la surveillance des installations septiques et pour solutionner la problématique des goélands au lac Labelle.

Toujours au niveau de la diversification économique, nous prévoyons faire réaliser un plan d'ensemble du parc des Cheminots afin de mieux identifier le potentiel de développement récréo-touristique de ce secteur. Ce plan sera financé spécifiquement par une aide financière dans le cadre du Pacte rural.

La reconnaissance de Labelle comme Village-Relais étant maintenant chose faite, il reste la mise en application du plan d'action quinquennal pour assurer le maintien de cette appellation au fil du temps. Ainsi, en 2009, des fonds sont prévus pour l'entretien de toilettes accessibles 24 heures par jour, 7 jours par semaine, à l'année longue, au bureau d'accueil touristique. D'autres activités financées à même le budget seront réalisées au cours de l'année.

Loisirs et culture

Outre le budget habituel de fonctionnement, plusieurs projets spéciaux réalisés en 2008 ont permis de libérer des argents pour la réalisation de nouveaux projets. Nous trouverons donc, à ce poste, les fonds nécessaires notamment pour permettre l'entretien et le coût des assurances du centre communautaire en prévision de son acquisition, par la Municipalité, en 2009. En outre, différents projets d'entretien des infrastructures sont prévus de même des fonds pour diverses activités d'animation.

LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Le principal investissement financier, qui sera réalisé en 2009, sera l'achat d'un nouveau camion autopompe pour le service des incendies. D'une valeur approximative de 310 000 \$, cette acquisition sera financée par un règlement d'emprunt qui pourra représenter, pour un propriétaire d'une résidence de 140 000 \$, une taxe annuelle d'environ 10 \$ à partir de 2010 seulement.

Par ailleurs, d'autres investissements sont prévus, notamment pour la prolongation du réseau d'égout afin de desservir un nouveau projet domiciliaire et pour une réserve à des fins publiques sur la chapelle du lac Labelle. En outre, le renouvellement d'équipements informatiques, l'installation de bornes-sèches et pour la finalisation du projet d'aménagement de la descente publique au lac Joly et diverses interventions sur les chemins sont aussi au plan triennal d'immobilisation.

Au total, plus de 557 000 \$ d'immobilisations sont prévus pour l'année 2009.

Par ailleurs, le nouveau programme de ristourne de la taxe d'accise sera en vigueur pour la période de 2010 à 2014 et devrait permettre à la Municipalité de récupérer plus de 200 000 \$ par année, soit un total de plus de 1M \$ sur 5 ans. Nous prévoyons donc, en 2009, planifier les travaux à réaliser dans le cadre de ce programme pour être fins prêts en 2010.

À noter que d'autres projets pourront aussi être réalisés suivant les opportunités qui se présenteront, les subventions disponibles et les partenariats toujours possibles.

IMPACTS SUR LE COMPTE DE TAXES

Globalement, nous pouvons dire que, pour ce qui est de la taxe foncière générale (comprenant la taxe relative à la Sûreté du Québec, la taxe pour le service de la dette et la taxe général), plus de 17 % des contribuables verront une diminution de leur compte de taxes. Par ailleurs, 60 % verront leur compte de taxes haussé entre 1 \$ et moins de 120 \$. Donc, pour 77 % des contribuables labellois, une diminution ou une hausse pouvant aller jusqu'à un maximum de 10 \$ par mois sera reflétée sur le compte de taxe. Pour 25 %, la hausse sera de plus de 120 \$ pour 2009.

À noter que la hausse des valeurs des propriétés, outre la mise à jour du rôle en fonction du marché, est aussi justifiée par de nouvelle construction, des rénovations et divers travaux.

Le budget sommaire sera disponible à la réception de l'hôtel de ville pour consultation et toute personne intéressée peut s'en procurer une copie au coût de 4,50 \$.

Pour qui souhaite avoir le détail exact des taux de taxes 2009, on peut se procurer une copie du règlement relatif à l'appropriation des sommes requises et à l'imposition des taxes et compensations pour rencontrer les obligations de la Municipalité pour l'exercice financier 2009 en s'adressant à l'hôtel de ville. Par ailleurs, un document explicatif des taux de taxes accompagnera les comptes de taxes 2009, comme nous l'avons fait en 2008. Ces documents seront, en outre, présentés sur notre site Internet.

Pour les personnes intéressées à obtenir des informations plus spécifiques, des formulaires de demande d'accès à un document vous seront remis et nous vous répondrons, en respectant les dispositions prévues à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Je tiens à préciser que l'adoption des prévisions budgétaires ne constitue pas une décision de toutes les dépenses qui seront réalisées en 2009. Chacun des projets sera analysé par le conseil et réalisé conformément aux règlements et politiques de la Municipalité.

Pour terminer, j'aimerais dire que les membres de mon conseil et moi-même sommes très fiers des réalisations de ces trois dernières années. Je crois que Labelle est en très bonne position pour diversifier son économie et poursuivre son développement. Toutes ces réalisations, tout ce travail ne vise toujours qu'une seule chose : assurer aux contribuables labellois une qualité de vie à la hauteur de leurs attentes et des services de qualités à un coût des plus raisonnables.

Le maire, Gilbert Brassard

AVIS PUBLIC

RELATIF À L'ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2009 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Par la présente, avis est donné que lors de la séance extraordinaire du 15 décembre 2008, le conseil municipal a adopté les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2009 et le programme triennal d'immobilisations, comme suit :

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2009

ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES			
Revenus	Prévisions 2008	Prévisions 2009	Variation de 2008 à 2009
Taxes	3 355 751 \$	3 612 705 \$	256 954 \$
Paiement tenant lieu de taxes	136 464 \$	143 672 \$	7 208 \$
Autres revenus de sources locales	283 845 \$	299 386 \$	15 541 \$
Transferts gouvernementaux	188 319 \$	188 052 \$	267 \$
Total des revenus	3 964 379 \$	4 243 815 \$	279 436 \$
Dépenses			- \$
Administration générale	710 552 \$	766 732 \$	56 180 \$
Sécurité publique	442 083 \$	451 230 \$	9 147 \$
Transport	815 346 \$	831 467 \$	16 121 \$
Hygiène du milieu	597 730 \$	579 795 \$	17 935 \$
Santé et bien-être	8 226 \$	8 226 \$	- \$
Urbanisme et développement	310 227 \$	301 308 \$	8 919 \$
Loisirs et culture	557 258 \$	545 153 \$	12 105 \$
Frais de financement	133 364 \$	227 653 \$	94 289 \$
Total des dépenses de fonctionnement	3 574 786 \$	3 711 564 \$	136 778 \$
Autres activités financières	269 193 \$	418 312 \$	149 119 \$
Excédent des activités financières avant affectations	120 400 \$	113 939 \$	6 461 \$
Affectations:			- \$
au activités d'investissement	96 457 \$	67 531 \$	- \$
au surplus accumulé non affecté		- \$	- \$
au fonds réservé - développement		- \$	- \$
au fonds de roulement	23 943 \$	46 408 \$	22 465 \$
Total des affectations:	120 400 \$	113 939 \$	6 461 \$
Résultat après affectations	- \$	- \$	- \$

ÉTAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENTS

	Prévisions 2008	Prévisions 2009	Variation de 2008 à 2009
Dépenses d'immobilisation			
Administration générale	67 000 \$	5 531 \$	61 469 \$-
Sécurité publique	- \$	342 000 \$	342 000 \$
Transports	- \$	30 000 \$	30 000 \$
Hygiène du milieu	- \$	110 000 \$	110 000 \$
Urbanisme et développement	1 112 \$		1 112 \$-
Loisirs et culture	28 345 \$	70 000 \$	41 655 \$
Total dépenses d'immobilisation	96 457 \$	557 531 \$	461 074 \$
Financement			
Emprunt à long terme		490 000 \$	490 000 \$
Affectation activités de fonctionnement	96 457 \$	67 531 \$	28 926 \$-
Total des conciliations - fins budgétaire	96 457 \$	557 531 \$	461 074 \$
Surplus de l'exercice - fins budgétaire	- \$	- \$	- \$
Taux de la taxation générale au 100 \$ d'évaluation	Taux 2008	Taux 2009	Variation de 2008 à 2009
Taxe générale (résidentielle)	0.9261 \$	0.6614 \$	(0.2647 \$)
Taxe gén. Service de la dette	0.0324 \$	0.0200 \$	(0.0124 \$)
Taxe de la Sûreté du Québec	0.1349 \$	0.0928 \$	(0.0421 \$)
Total	1.0934 \$	0.7742 \$	(0.3192 \$)

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2009-2010-2011

SERVICE	DESCRIPTION	2009	2010	2011
ADMINISTRATION	Porte coulissante salle Machabée		7 200 \$	
	Équipement informatique (réserve)	5 531 \$	5 000 \$	5 000 \$
	Aménagement voûte pour archives		41 000 \$	
	Total administration	5 531 \$	53 200 \$	5 000 \$
INCENDIE	Insatillation génératrice, mesure d'urgence	10 000 \$		
	Achat de 2 kit de bornes sèches de 6"	2 000 \$	4 000 \$	4 000 \$
	Achat d'un camion auto-pompe, boîte camion et équipement	330 000 \$		
	Total incendie	342 000 \$	4 000 \$	4 000 \$

.... SUITE DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS
2009-2010-2011 À LA PAGE 6

TRAVAUX PUBLICS	Remplacement des fenêtres du garage municipal		7 800 \$	
	Achat d'une fourche pour rétro-caveuse		4 210 \$	
	Réfection entrepôts et garage		53 000 \$	
	Réfection de trottoirs		27 500 \$	27 500 \$
	Réfection, correction chemin Saint-Cyr		50 000 \$	50 000 \$
	Chemin Lacoste		100 000 \$	100 000 \$
	Chemin Forget, réfection et rechargement		20 000 \$	
	Intervention sur chemin de la rive ouest du lac Labelle	20 000 \$	100 000 \$	50 000 \$
	Installation glissières chemin du Lac-Labelle		10 000 \$	
	Lac Joly, chemin, (aménagement d'une descente publique, fin des travaux)	10 000 \$		
	Total travaux publics	30 000 \$	372 510 \$	227 500 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	Prolongation du réseau d'égout pour projet domiciliaire	110 000 \$		
	total hygiène du milieu	110 000 \$	- \$	- \$
URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	Diversification économique, actions diverses		25 000 \$	25 000 \$
	Village-Relais, diverses actions		10 000 \$	10 000 \$
	Total urbanismes et développement	- \$	407 510 \$	262 500 \$
LOISIRS ET CULTURE	Piste cyclable à finaliser au cœur du village	10 000 \$		
	Piste cyclable du P'tit train du Nord, pavage		295 000 \$	
	Réserve à des fins publiques sur la chapelle du lac Labelle	50 000 \$		
	Acquisition du centre communautaire et presbytère	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$
	Rénovation centre communautaire (planification et travaux)		25 000 \$	25 000 \$
	Total loisirs et culture	70 000 \$	330 000 \$	35 000 \$
TOTAL :		557 531 \$	1 167 220 \$	534 000 \$

DONNÉ à Labelle, ce seizième jour de décembre deux mille huit (16/12/2008).

La secrétaire-trésorière adjointe, Lucie Bourque

EXPLICATION DES TAXES INSCRITES AU COMPTE DE TAXES 2009

TAXE FONCIERE GENERALE

5 catégories d'immeubles pour lesquels la Municipalité fixe un taux de la taxe foncière générale, tels que prévus à la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q. c. F-2.1), à savoir :

- Catégorie des immeubles **non résidentiels** : 1,2229 \$ du 100 \$ d'évaluation,
- Catégorie des immeubles **industriels** : 1,2229 \$ du 100 \$ d'évaluation
- Catégorie des immeubles à six (6) **logements ou plus** : 0,6414 \$ du 100 \$ d'évaluation
- Catégorie des immeubles **agricoles** : 0,6414 \$ du 100 \$ d'évaluation
- Catégorie **résiduelle** (immeubles résidentiels) : 0,6414 \$ du 100 \$ d'évaluation

Une unité d'évaluation peut appartenir à plusieurs catégories. Cette principale taxe sert à couvrir la plupart des dépenses générales de la Municipalité. Le taux de taxe 2009 n'a pas été augmenté mais réduit, pour tenir compte du nouveau rôle d'évaluation. Puisque les valeurs des propriétés ne varient pas de façon uniforme, votre compte de taxe générale peut être inférieur ou supérieur à celui de 2008.

SÛRETÉ DU QUEBEC

Taxe foncière spéciale pour défrayer les services de la Sûreté du Québec, imposée sur tous les immeubles de la Municipalité. Elle passe de 0,1349 \$ du 100 \$ d'évaluation à 0,0928 \$.

FONCIERE SPECIALE

Taxe foncière spéciale pour le service de la dette, imposée sur tous les immeubles de la Municipalité, se situe à 0,02 \$ du 100 \$ d'évaluation. Cette taxe est imposée pour obtenir les argents requis pour le remboursement des échéances annuelles en capital et en intérêts des dettes suivantes :

- Règlement 66.2 « Exécution de divers travaux » contracté en 1993 au montant initial de 57 839,93 \$ pour divers travaux à la caserne, l'hôtel de ville et sur la rue du Collège et dont le financement prendra fin en 2013, le solde au 31 décembre 2008 est de 21 600 \$;

- Règlement 93-138 décrétant des travaux de pavage dans les rues Alarie, une partie de la rue Allard, Charles, Brassard, David, Belle-Pente, Pagé, Orban et de la Montagne et autorisant un emprunt de 176 154 \$ contracté en 1994 et dont le financement prendra fin en 2014, le solde au 31 décembre 2008 est de 76 500 \$;
- Règlement 2003-78 pour l'achat d'un camion incendie au montant de 269 065 \$ contracté en 2004 et qui prendra fin en 2019, le solde au 31 décembre 2008 est de 214 400 \$;
- Règlement 2003-79 pour l'achat du camion benne (camion 10 roues avec boîte versante) au montant de 144 903\$ contracté en 2004 et qui prendra fin en 2019, le solde au 31 décembre 2008 est de 115 500 \$;

Remboursement au fonds de roulement des sommes empruntées au dit fond pour des dépenses en immobilisation.

ORDURES

Compensation pour la collecte et le traitement ou l'élimination des déchets domestiques, matières recyclables, gros rebus. Tarification de 160 \$ par porte.

TAXES SPÉCIFIQUES DE SECTEURS

Suivant les demandes des usagers de certains secteurs, des travaux ou des services spécifiques ont été rendus et sont financés par règlement spécifique. Ces règlements permettent donc d'imposer une taxe spécifiquement au secteur concerné. Voici les trois règlements pour lesquels nous imposons ces dites taxes:

ENVIRON.LAC-LABELLE

Taxe spéciale sur l'environnement, exclusive au secteur du lac Labelle. Le total des revenus de cette taxe de 20 \$, par unité d'évaluation, est remis à l'Association des propriétaires au lac Labelle pour l'application du programme de prévention des risques de pollution du lac Labelle.

TRAV. CH. FRAMBOIS

Taxe spéciale de secteur pour le remboursement des échéances annuelles en capital et intérêts du règlement 2002-60 relatif à la verbalisation des chemins des Framboisiers, des Mûriers et des Cerisiers. Cet emprunt de 100 000 \$, réalisé en 2004, comprenait l'ensemble des coûts de mise aux normes du chemin ainsi que les frais d'arpenteur et de notaire pour finaliser la verbalisation de ces trois chemins. Au 31 décembre 2008, le solde de l'emprunt s'établissait à 65 500 \$ et viendra à échéance en 2014.

- 50 % des échéances annuelles sont imposées à l'évaluation à raison de 0,2583\$ du 100 \$ d'évaluation;
- et 50 % des échéances annuelles sont compensées par l'imposition d'une taxe identique imposée sur chaque immeuble imposable situé dans le secteur, le taux 2008 est à 225,71 \$.

TRAV. LIGNE ELECTRIQUE

Taxe spéciale de secteur pour le remboursement des échéances annuelles en capital et intérêts du règlement d'emprunt 2004-90 (2005-96) relatif à la construction d'une ligne d'alimentation électrique sur la rive ouest du lac Labelle. Cette taxe est fixée en divisant le montant des échéances annuelles par le nombre d'immeuble imposable du secteur. En 2009, le taux est de 131,08 \$.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à contacter madame Ginette Cormier au service de la taxation au 819-681-3371, poste 5005.

Frais pour l'entretien annuel des réseaux

Secteurs <u>desservis</u> par réseau d'aqueduc et d'égout	Secteurs <u>non desservis</u> par réseaux d'aqueduc et d'égout
<u>EAU</u> Compensation pour l'approvisionnement, le traitement de l'eau et l'entretien du réseau d'aqueduc : taux établi selon la catégorie d'immeuble ou de service. Pour la catégorie « eau résidence familiale », le tarif 2009 est à 153 \$	Aucune taxe pour secteurs non desservis
<u>EGOUT</u> Compensation pour le traitement des eaux usées et l'entretien du réseau d'égout : taux établi selon la catégorie d'immeuble ou de service. Pour la catégorie « égout logement », le tarif 2009 est de 123 \$.	Aucune taxe pour secteurs non desservis

Immobilisations

Secteurs <u>desservis</u> par réseau d'aqueduc et d'égout	Secteurs <u>non desservis</u> par réseaux d'aqueduc et d'égout
<p><u>TAXES SPEC. SQAE</u></p> <p>Taxe foncière spéciale pour le remboursement du règlement d'emprunt relatif aux travaux d'égout réalisé en 1993 dans le cadre du programme de la Société québécoise d'assainissement des eaux (SQAE), et ce, pour un emprunt autorisé en 1992. Au 31 décembre 2008, le solde de l'emprunt s'établissait à 267 060 \$ et viendra à échéance en 2014.</p> <ul style="list-style-type: none"> le taux est de 0,0509 \$ du 100 \$ d'évaluation soit 50,90 \$ par 100 000 \$ d'évaluation 	<p><u>TAXES SPEC. SQAE</u></p> <p>Taxe foncière spéciale pour le remboursement du règlement d'emprunt relatif aux travaux d'égout réalisés en 1993 dans le cadre du programme de la Société québécoise d'assainissement des eaux (SQAE), et ce, pour un emprunt autorisé en 1992. Au 31 décembre 2008, le solde de l'emprunt s'établissait à 267 060 \$ et viendra à échéance en 2014.</p> <ul style="list-style-type: none"> Cette contribution des secteurs non desservis permet de défrayer une partie du financement des infrastructures d'égout des édifices publics. <p>le taux de la taxe est de 0,0042 \$ du 100 \$ d'évaluation, ce qui représente 4,20 \$ par 100 000 \$ d'évaluation</p>
<p><u>TRAVAUX AMEL. MUN.</u></p> <p>Taxe pour le remboursement de 80 % des échéances annuelles en capital et intérêt du règlement d'emprunt 114 relatif aux travaux d'amélioration aux infrastructures d'aqueduc réalisés en 1993 (en même temps que les travaux de la SQAE). Le solde à payer au 31 décembre 2008 est de 427 300 \$ dont l'échéance arrive à terme en 2014;</p> <ul style="list-style-type: none"> Partie de cette taxe est imposée à l'évaluation, au taux de 0,01590 \$ du 100 \$ d'évaluation; Une partie de cette taxe est fixée par facteur en regard de chacune des catégories définies aux règlements d'emprunt. Pour une résidence le taux a été établi à 60,34 \$ 	<p><u>TRV.AMEL.MUN.N-DES</u></p> <p>Taxe pour le remboursement de 20 % des échéances annuelles en capital et intérêt du règlement d'emprunt 114 relatif aux travaux d'amélioration aux infrastructures d'aqueduc réalisés en 1993 (en même temps que les travaux de la SQAE). Le solde à payer au 31 décembre 2008 est de 427 300 \$ dont l'échéance arrive à terme en 2014</p> <ul style="list-style-type: none"> Cette contribution des secteurs non desservis permet de défrayer une partie du financement des infrastructures d'aqueduc des édifices publics. <p>le taux de la taxe est de 0,0072 \$ du 100 \$ d'évaluation, ce qui représente 7,20 \$ par 100 000 \$ d'évaluation</p>
<p><u>MISE NORM. AQUEDUC</u></p> <p>Taxe pour le remboursement des échéances annuelles en capital et intérêt du règlement d'emprunt 2005-106 relatif aux travaux de la mise aux normes du réseau d'aqueduc. Ces travaux de construction d'une usine de traitement et le bouclage de parties du réseau sont maintenant complétés de même que le financement permanent. Financés à 50 % par les gouvernements fédéral et provincial, il résulte un emprunt total, pour la part municipale au 31 décembre 2008, de 651 560 \$ et l'échéance arrive à terme en 2028;</p> <ul style="list-style-type: none"> Une partie de cette taxe est imposée à l'évaluation, au taux de 0,0088 \$ du 100 \$ d'évaluation; Une partie de cette taxe est fixée par facteur en regard de chacune des catégories définies aux règlements d'emprunt. Pour une résidence le taux a été établi à 34,26 \$ 	<p><u>MISE NOR.AQU.N-DES</u></p> <p>Taxe pour le remboursement des échéances annuelles en capital et intérêt du règlement d'emprunt 2005-106 relatif aux travaux de la mise aux normes du réseau d'aqueduc. Ces travaux de construction d'une usine de traitement et le bouclage de parties du réseau sont maintenant complétés de même que le financement permanent. Financés à 50 % par les gouvernements fédéral et provincial, il résulte un emprunt total, pour la part municipale au 31 décembre 2008, de 651 560 \$ et l'échéance arrive à terme en 2028;</p> <ul style="list-style-type: none"> Cette contribution des secteurs non desservis permet de défrayer une partie du financement des infrastructures d'aqueduc des édifices publics. <p>le taux de la taxe est de 0,0041 \$ du 100 \$ d'évaluation, ce qui représente 4,10 \$ par 100 000 \$ d'évaluation</p>

Immobilisations (suite)

Secteurs <u>desservis</u> par réseau d'aqueduc et d'égout	Secteurs <u>non desservis</u> par réseaux d'aqueduc et d'égout
<p><u>TRAV. AMEL. EGOUT</u></p> <p>Taxe pour le remboursement des échéances annuelles en capital et intérêt du règlement d'emprunt 115 relatif aux travaux d'amélioration aux infrastructures d'égout réalisés en 1993 (en même temps que les travaux de la SQAE). Le solde à payer au 31 décembre 2008 est de 399 100 \$ dont l'échéance arrive à terme en 2014;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une partie de cette taxe est imposée à l'évaluation, au taux de 0,0194 \$ du 100 \$ d'évaluation; <p>Une partie de cette taxe est fixée par facteur en regard de chacune des catégories définies aux règlements d'emprunt. Pour une résidence le taux a été établi à 51,58 \$</p>	<p>Aucune taxe pour secteurs non desservis</p>

POUR NOUS REJOINDRE

Hôtel de ville
 1, rue du Pont
 Labelle (Québec) J0T 1H0
Téléphone : (819-681-3371
Télécopieur : 819-686-3820
Courriel : info@municipalite.labelle.qc.ca
Site internet : www.municipalite.labelle.qc.ca

PAR SERVICE

ADMINISTRATION

Comptabilité	Nathalie Charette	(5001)
Direction générale	Christiane Cholette	(5004)
Finances	Bernadette Ouellette	(5002)
Greffé	Geneviève Gaudreau	(5003)
	Marilyne Gigoux	(5003)
Réception	Danielle Lacasse	(5000)
Taxation	Ginette Cormier	(5005)

CONSEIL MUNICIPAL

Gilbert Brassard, maire	(5006)
-------------------------	--------

LOISIRS ET CULTURE

Yves Degagné	(5009)
Télécopieur	(819) 686-2189
Bibliothèque	Nathalie Robson (5021)
Piscine	Cathy Driscoll (5014)
Société d'histoire	Gilbert Cholette (5022)

SERVICE D'INCENDIE

Stephen Potts	(5023)
Urgence	911

TRAVAUX PUBLICS

Marc Ethier	(5010)
Télécopieur	(819) 686-1083
Urgence (téléavertisseur)	(800) 363-3781
Demandez numéro d'usager	(414258)

URBANISME

Marc Blaquièrre	(5007)
-----------------	--------

INFO MUNICIPALE

N'oubliez pas que vous pouvez retrouver plusieurs informations sur le site internet de la Municipalité, dont *l'Info municipale* au <http://www.municipalite.labelle.qc.ca/fr/labelle-information.html>. Nous vous offrons également la possibilité de le recevoir par courriel. Pour vous inscrire, veuillez communiquer avec nous à l'adresse courriel suivante : info@municipalite.labelle.qc.ca

AVIS AUX CONTRIBUABLES**Paiements**

Veillez noter que pour les paiements SIPC (guichet automatique, par téléphone ou par Internet), votre numéro de compte est égal à votre numéro de matricule. Par contre, assurez-vous de vérifier ledit numéro de matricule car il pourrait avoir été changé en cours d'année. Cela voudrait dire que vous aurez effectué un paiement dans un autre compte. Il est donc de votre responsabilité de vous assurer que votre paiement a bien été effectué. Vous pouvez contacter votre institution financière pour procéder à la vérification du paiement.

Contestation d'évaluation

Malgré le fait qu'il est indiqué sur le compte de taxes ou le formulaire, que vous devez déposer la demande à la MRC des Laurentides, vous devez, au préalable, le déposer au service de la taxation de la Municipalité de Labelle, pour signature du fonctionnaire désigné. Veuillez inclure au compte de taxes ou au formulaire, le chèque payable à l'ordre de la MRC des Laurentides. Le service de la taxation se chargera de faire parvenir le tout à la MRC.

Paiement par la poste

Si vous n'avez pas vos coupons de remise, veuillez inscrire lisiblement sur le chèque, l'adresse de votre résidence dans la Municipalité de Labelle ou votre numéro de matricule (numéro de dossier).

Veillez prendre note que vous pouvez maintenant utiliser la matrice graphique de la Municipalité de Labelle sur le site internet de la MRC des Laurentides au http://www.mrclaurentides.qc.ca/fr/services/mapguide/carte_interactive_public.html et cliquez ensuite sur le lien de la matrice graphique de Labelle, le numéro 78120.

